LICE-AWAY

Insecticide Liquide – Non Systémique

POUR BOEUF, VACHES LAITIÈRES EN LACTATION OU NON

COMMERCIAL

Agricole

Prêt à employer

Solution

Contrôle: Les poux piqueurs et les mouches des cornes et aide à contrôler les poux suceurs

GARANTIE:
Perméthrine……….1.0%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
Ne conserver ce produit que dans son récipient d'origine. Conserver bien fermé

No. D'HOMOLOGATION: 23777.02 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net :

Engage Aninal Health Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON N1G 4X5
519-826-7878

MODE D’EMPLOI: L’INSECTICIDE LIQUIDE LICE-AWAY est prêt à employer. Il n’est pas nécessaire de le diluer. S’emploie pour contrôler les poux piqueurs et mouches des cornes. Appliquer 15 mL (1/2 on. liq.) par 45 kg. (100 livres) de poids corporel jusqu’à un maximum de 150 ml (5 on. liq.), pour quel que soit l’animal. Verser le long du dos et sur la face en évitant tout contact avec les yeux, le nez, et la bouche. L’INSECTICIDE LIQUIDE LICE-AWAYpeut également être appliqué à la face à l’aide d’un tissu légèrement imbibé de produit. Répéter le traitement au besoin, mais pas plus d’une fois toutes les deux semaines. Pour une lutte optimale contre les poux, deux traitements à 14 jours d’intervalle sont recommandés. Allouer un intervalle d’un jour entre la dernière administration et l’abattage.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Pour les vaches laitières, ne pas utiliser en conjonction avec d’autres produits contenant des perméthrines. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver complètement à l’eau et au savon après la manutention du produit et avant de manger ou de fumer. Éviter toute respiration des émanations. Utiliser dans un endroit bien aéré. Pendant l’application, porter des vêtements protecteurs. Cesser l’utilisation aux premiers signes d’irritation. Cesser l’application pour 24 heures avant l’abattage. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas contaminer, les aliments pour animaux et pour humains et litières. Ne pas contaminer l'équipement de manutention des aliments. Ranger le produit dans son contenant loin des aliments pour humains et pour animaux. Ne contaminer aucun cours d’eau. Très toxique pour les crabes, les poissons et les crevettes. Ce produit est dangereux pour la faune si on le laisse contaminer les lacs et les ruisseaux. Ne pas utiliser dans les pièces de rangement de provision ou d’équipement destiné à l’exploitation apicole, ni dans les lieux de conservation et de traitement du lait. Ce produit contient du distillat de pétrole à 99% (proportion par poids) qui a une toxicité modérée à élevée pour organismes aquatiques.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser ce contenant. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant sa disposition. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Disposer du récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser à l’organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou au fabricant.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d’ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant,

retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L’UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

****

+))